



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée N°:

Date : 14 / 9 / 2011

Remplace la fiche :

## Huile Moteur KLARQ 10W40

### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Identification du produit** : Liquide.  
**Nom commercial** : Huile 10W40  
**Type de produit** : Lubrifiant  
**Usage** : Lubrifiant pour moteur essence et diesel  
**Identification de la société** : CARECO  
14, rue de Scandicci  
93500 PANTIN  
Tel.: N°indigo 0826 304 050 (0,15€ TTC/Min)  
www.careco.fr  
**N° de téléphone en cas d'urgence** : ORFILA Tel. : + 33 (0)1 45 42 59 59  
**Nom et fonction de la personne** : Responsable qualité

### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

**Identification des dangers** : Aucun à notre connaissance, en usage normal.  
**Principaux symptômes** : Ne devrait pas présenter de dangers graves dans des conditions normales d'utilisation.  
**Résumé des consignes en cas de danger** : En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme, le blessé doit être transporté en milieu hospitalier, même en l'absence de blessure apparente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter un médecin ou transporter en milieu hospitalier. Communiquer les indications portées sur l'étiquette de danger.  
**Effets néfastes sur la santé** : Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer des dermatoses. Contient de l'huile minérale pour laquelle une valeur limite d'exposition doit être observée. L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.  
**Effets néfastes sur l'environnement** : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Non facilement biodégradable. A probablement un potentiel élevé de bioaccumulation. La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.  
**Dangers physico-chimiques** : N'est pas classé inflammable mais est combustible.

### 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique** : Lubrifiant à base d'huile de synthèse et d'additifs

Composants contribuant aux dangers	N°CE	N° CAS	Concentration	Symbole	Risques
Polyoléfine succinimide polyamine, polyol			<3 %	-	R-53
Alkaryl sulphonate de calcium à longue chaîne faiblement basique	271-877-7		<1 %	Xi	R-43, 53
Alkyldithiophosphate de zinc	272-028-3		<1 %	Xi ,N	R-41, 51/53
Huile de base		72623-87-1	<80 %		
Alkarylamine	270-128-1		<1 %	N	R-51/53
Ester d'acide alcénoïque, boré			<1 %	Xi ,N	R-38, 51/53
Alkylphénol ramifié et un alkylphénol ramifié de calcium			<1 %	Xn ,N	R-38, 62, 50/53

### 4 PREMIERS SECOURS

**Instructions pour le médecin** : En cas d'incident, traiter symptomatiquement. Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.  
**Inhalation** : En cas d'étourdissements ou de nausées, emmener la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin ou hospitaliser.  
**Ingestion** : Aucun traitement spécial n'est généralement nécessaire. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.  
**Contact avec la peau** : Oter les vêtements souillés ou éclaboussés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.  
**Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.  
**Aspiration** : Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée N° :

Date : 14 / 9 / 2011

Remplace la fiche :

## Huile Moteur KLARQ 10W40

### 5 MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction Appropriés** : Mousse et poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone, sable et terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.
- Déconseillés** : Jet d'eau. L'utilisation d'extincteurs au Halon sera évitée pour des raisons liées à l'environnement.
- Dangers spécifiques** : Il est probable que la combustion produise un mélange complexe de gaz et de particules en suspension dans l'air, comprenant du monoxyde de carbone, des oxydes de soufre, d'azote, de phosphore, de calcium, de zinc, de magnésium et des composés organiques et inorganiques non identifiés. Leur inhalation est très dangereuse.
- Protection des intervenants** : Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

### 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Protection individuelle** : En fonction des risques d'exposition porter des gants, des lunettes, des bottes et des vêtements imperméables aux hydrocarbures.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution. En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.
- Précautions individuelles Méthodes de nettoyage Récupération** : Eviter le contact avec : - la peau, - les yeux.
- Déversement important** : Déversement limité : Absorber le liquide avec du sable ou de la terre. Recueillir et placer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination conforme aux réglementations.
- Prévention des risques Secondaires** : Empêcher tout écoulement par une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir. Récupérer directement le produit ou avec l'absorbant. Eliminer comme pour déversement limité. Elimination : Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé. Eliminer les déchets dans les conditions autorisées par la réglementation.
- Prévention des risques Secondaires** : Lavage des surfaces souillées en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel.

### 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils d'utilisation** : Eviter le contact avec les agents oxydants forts. N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries...résistant aux hydrocarbures.
- MANIPULATION Prévention de l'exposition des Travailleurs** : Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition. Lorsque le produit manipulé est conditionné en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.
- Prévention des incendies et des Explosions** : Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.
- Précautions** : Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter :  
- les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.  
- les fuites accidentelles d'huile d'un circuit sous pression se traduisant par des jets finement pulvérisés inflammables (la limite inférieure d'inflammabilité du brouillard d'huile est atteinte pour des concentrations de l'ordre de 45 g/m<sup>3</sup>). Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés. Eviter les projections. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- STOCKAGE Mesures techniques Conditions de stockage** : Voir recommandations ci-après.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée N°:

Date : 14 / 9 / 2011

Remplace la fiche :

### Huile Moteur KLARQ 10W40

- recommandées : Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation. Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.
- à éviter : Le rayonnement solaire direct, toute source de chaleur et les agents oxydants forts. Le stockage soumis aux intempéries.
- Matières incompatibles** : Réactions dangereuses avec les agents oxydants forts.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandés : N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistant aux hydrocarbures. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine, dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Pour les récipients, utiliser:
  - Acier doux. - Polyéthylène haute densité.
- Déconseillés : Pour les récipients ou leur revêtement interne, éviter :
  - PVC.
- Autres conseils** : Les récipients de polyéthylène ne seront pas exposés à de hautes températures en raison des risques de déformation.

#### 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesures d'ordre technique** : Utiliser une ventilation locale par extraction d'air, s'il existe un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou d'aérosols.
- Valeurs limites d'exposition** : Les valeurs de seuils limites sont données ci-dessous. Des limites d'exposition plus basses peuvent s'appliquer localement: - 8 heures TWA : 5 mg/m<sup>3</sup> ACGIH -15 minutes STEL : 10 mg/m<sup>3</sup> ACGIH
- Protection respiratoire** : Non requis normalement. Si les brouillards ne peuvent être contrôlés, un appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un préfiltre à particules sera utilisé.
- Protection des mains** : Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures. Utiliser des gants en Nitrile et caoutchouc de butyle.
- Protection des yeux** : En cas d'éventuelles projections, porter des lunettes de protection ou un écran facial.
- Protection de la peau et du corps autre que les mains** : Limiter toute forme de contact avec la peau. Porter une combinaison pour réduire la contamination des vêtements du personnel. Faire blanchir régulièrement les combinaisons et sous-vêtements. Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).
- Mesures d'hygiène du travail** : Eviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les huiles en service ou usagées. Se laver les mains avant de manger ou de boire. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

#### 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique** : Liquide à température ambiante
- Couleur** : Jaunâtre
- Odeur** : Légère.
- Masse volumique** : 870 kg/m<sup>3</sup> à 20°C.
- pH** : N/A
- Point d'éclair** : 234 °C selon la norme NF T 60-118.
- Température d'autoinflammation** : 300 °C (ASTM E-659). Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...).
- Limite d'inflammabilité - inférieure (%)** : 1 % (v/v) (typical value) - based on mineral oil.
- Limite d'inflammabilité - supérieure (%)** : 10 % (v/v) (typical value) - based on mineral oil.
- Températures spécifiques de changement d'état** : Point d'écoulement : - 27°C maximum
- Pression de vapeur** : Négligeable dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.
- Solubilité**
- Dans l'eau** : Négligeable.
- Dans les solvants organiques** : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.
- Viscosité** : 14,5 mm<sup>2</sup>/s à 100 °C – 93,6 mm<sup>2</sup>/s à 40°C

#### 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée N°:

Date : 14 / 9 / 2011

Remplace la fiche :

## Huile Moteur KLARQ 10W40

<b>Stabilité</b>	: Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
<b>Conditions à éviter</b>	: La chaleur (température supérieure au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique...
<b>Matières à éviter</b>	: Agents oxydants forts.
<b>Produits de décomposition Dangereux</b>	: Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux durant un stockage normal. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO <sub>2</sub> , hydrocarbures variés, aldéhydes, etc.. et des suies.

### 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Base d'évaluation</b>	: Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires. Les informations ci-après s'appliquent à : - (H): l'homme - (A) : l'animal - (O) : l'homme et/ou l'animal
<b>TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX</b>	
<b>Inhalation, commentaires</b>	: Inhalation (O) N'est pas considéré comme présentant un risque d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Effets locaux</b>	: Inhalation (H) De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.
<b>Contact avec la peau</b>	: DL 50 > 2000 mg/kg
<b>Commentaires</b>	: EFFETS LOCAUX : Contact avec la peau (O) Probablement légèrement irritant.
<b>Contact avec les yeux, Commentaires</b>	: EFFETS LOCAUX Contact avec les yeux (O) Probablement légèrement irritant.
<b>Ingestion</b>	: DL 50 > 2000 mg/kg
<b>Ingestion, commentaires</b>	: Ingestion (A)
<b>TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME</b>	
<b>Inhalation</b>	: Inhalation (H) Les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses.
<b>Contact avec la peau</b>	: Contact avec la peau (H) Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.
<b>Sensibilisation</b>	: Contact avec la peau (O) : Renferme 0.6 % d'un additif qui peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Cancérogénèse</b>	: Cancérogénèse (A) Le produit est constitué d'huiles minérales de type non cancérigène d'après des études réalisées sur l'animal, par application locale sur la peau. Les autres composants ne sont pas connus pour être associés à des effets cancérigènes.
<b>Mutagenèse</b>	: Mutagenèse (A) N'est pas considéré comme présentant de risque mutagène.
<b>Informations médicales</b>	
<b>Autres données</b>	: Des contacts prolongés ou répétés avec des produits contenant des huiles minérales peuvent provoquer l'élimination du revêtement lipidique de la peau, particulièrement à une température élevée. De tels contacts peuvent entraîner des irritations et probablement des dermatoses, particulièrement en cas d'hygiène personnelle insuffisante. Les huiles moteurs usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation. La concentration en impuretés dépend de l'utilisation. Toute huile usagée sera manipulée avec précaution, afin si possible, d'éviter les contacts avec la peau.

### 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

<b>Base d'évaluation</b>	: Les données écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de produits similaires. Le produit est liquide dans la plupart des conditions de l'environnement.
<b>Commentaires sur l'écotoxicité</b>	: Mélange faiblement soluble dans l'eau. Le produit devrait être pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques, CL/CE50 > 100 mg/l. Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques. La valeur CL/CE50, énoncée comme la quantité nominale du produit, a nécessité de préparer un test sur l'extrait aqueux.
<b>Mobilité</b>	
<b>Sol</b>	: le produit sera adsorbé aux particules du sol et ne sera pas mobile.
<b>Eau</b>	: Flotte à la surface de l'eau.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	: Potentiellement bioaccumulable.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	: Non facilement biodégradable. La plupart des constituants devraient être naturellement biodégradables mais certains composants du produit peuvent persister dans l'environnement.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée N°:

Date : 14 / 9 / 2011

Remplace la fiche :

## Huile Moteur KLARQ 10W40

### 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Elimination du produit** : Comme pour l'élimination des déchets.
- Elimination des déchets** : Les huiles utilisées ou usagées et les résidus seront recyclés ou éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La seule méthode autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable pour un traitement satisfaisant des huiles usagées. Ne pas contaminer le sol ou l'air avec des huiles usagées.
- Elimination des emballages Souillés** : Vider complètement le récipient. Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient jusqu'au nettoyage puis la (les) retirer ou effacer. Remettre à un éliminateur agréé.
- Textes réglementaires** : Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer :  
- Décrets n°73-128 du 23.02.73 et n°77-254 du 08. 03.77, circulaires du 14.01.77 et 04.11.80. Réglementation relative aux déchets :  
- Loi N°75-633 du 15.07.75 et décret N°77-974 du 1 9.08.77 ; décret N°79-981 du 21.11.79 modifié par les décrets N°85-387 du 29.03.85, n°8 9-192 du 24.03.89 et 89-648 du 31.08.89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées.  
- loi n°89-192 du 24.03.89 et 89-648 du 31.08.89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées.  
- Loi n°88-1261 du 30.12.88 ; décret n°90-267 du 23.03.90, relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.  
- Loi n°92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.  
- Arrêté du 2 février 1998 relatif aux rejets (J.O. du 3 mars 1998). Décret n°97-517 du 15/05/97 relatif à la classification des déchets.

### 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- N°ONU** : N/C
- Généralités** : Non concerné.
- ROUTE (ADR)/RAIL(RID)**
- Classe** : Non dangereux d'après la classification ADR.
- FLUVIAL (ADNR)**
- MER (IMO/MDG)**
- Classe** : N/R
- AIR (OACI/IATA)**
- Classe** : N/R

### 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Phrases de risque** : **Pas de symbole.**  
R-52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Conseils de prudence** : S-60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- Autres** : Contient de l'alkaryl sulphonate de calcium à longue chaîne faiblement basique. Peut déclencher une réaction allergique.
- Réglementation française**
- Code Sécurité sociale** : Art. L.461-6, art. D.461-1, annexe A, n°601-15. Tableau des maladies professionnelles : n°36
- Code du travail** : Surveillance médicale spéciale : Art. 241-50, arrêté du 11.07.1977
- Autres** : Nomenclature des rejets (voir ° 13) : Décret n°97-517 du 15/05/97 code 13-02-02

### 16 AUTRES DONNÉES

- Explications relatives aux phrases R, partie 2** : R-38 Irritant pour la peau. R-41 Risque de lésions oculaires graves. R-43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R-50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R-53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement. R-62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- Restrictions d'emploi** : Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis des services techniques de CARECO.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Page : 6

Edition révisée N°:

Date : 14 / 9 / 2011

Remplace la fiche :

**Huile Moteur KLARQ 10W40**

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N°1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**